

VALENCE

VALENCE

Vers un développement du secteur Hugo-Provence

Lors du conseil municipal de ce lundi 27 juin, la municipalité a acté la cession de près de 20 000 m² au sud de la ville pour la réalisation de trois programmes coordonnés de logements et services, en particulier pour les personnes âgées, ainsi que de bureaux.

Une résidence services seniors à loyers modérés devrait prochainement voir le jour au sud de Valence, face au centre commercial Géant. Le conseil municipal a en tout cas approuvé ce lundi 27 juin la cession d'un tènement de 13 958 m² à la Mutuelle Samir, qui porte ce projet. Concrètement, ce sont environ 140 logements qui seraient proposés, sur cinq étages, dont 23 logements locatifs à destination des personnes âgées, mais aussi des espaces communs de services, un logement inclusif pour huit personnes atteintes d'Alzheimer géré par l'association les Zaza's, une micro-crèche et un grand jardin intérieur. Le bâtiment serait végétalisé et classé HQE (haute qualité environnementale).

■ Une vente inférieure à l'estimation de France Domaine

Alors que France Domaine (la direction de l'immobilier de l'État) avait estimé le tènement à 2 millions d'euros (137 €/m²), la Ville a accepté la proposition de la Samir à 1,35 million d'euros

(97 €/m²). « Je ne comprends pas qu'on brade ce terrain », réagissait lors du conseil l'élue d'opposition Bruno Casari (ex-LREM), relevant un prix inférieur de 40 % à l'estimation de France Domaine. Franck Soullignac, adjoint au maire en charge de l'urbanisme, du foncier et du patrimoine, assumait pleinement : « C'est la première fois qu'on va au-delà de la marge de négociation de 20 % autorisée par [France] Domaine mais c'est un énorme projet à vocation sociale avant tout, et le secteur a suffisamment pâti d'immobilisme. »

Pas de quoi convaincre Bruno Casari, qui relevait également des ventes inférieures à l'estimation du prix de France Domaine sur les deux projets coordonnés et voisins, portés eux par des privés. La société Giammatteo va acquérir 4 873 m² pour 623 744 € (20 % de moins que l'estimation à 900 000 €) en vue de la réalisation d'un programme immobilier de 44 logements maximum sur 10 étages et 700 m² de bureaux, le tout en veillant à l'insertion paysagère et la qualité environnementale. De même, la Ville va céder 733 m² à la société GC pour permettre à un kinésithérapeute de construire un bâtiment R + 2 de 600 m², une partie pour son activité et l'autre pour la construction de 4 petits logements et des stationnements. Ceci pour 95 290 € contre 110 000 estimés par France Domaine



Nicolas Daragon et Franck Soullignac (à droite) ont défendu l'opportunité pour la Ville de vendre ses terrains en dessous de l'estimation de France Domaine. Photo Le DL/Floriane LIONNET

(-13 %).

■ Un secteur vacant depuis 30 ans

Face aux nouvelles objections de Bruno Casari, Nicolas Daragon rappelait que le secteur était resté vacant pendant 30 ans et que ces cessions permettaient tout de même à la Ville d'engranger plus de 2 millions d'euros. « On vend à la Samir, qui a été créée à Romans, à un promoteur valentinois qui va travailler avec un architecte valentinois... Le débat est clos. » Les membres de l'opposition ont choisi de s'abstenir, seul Bruno Casari souhaitant voter contre.

Floriane LIONNET

Le périscolaire pourra être assuré lors de grèves

« L'objectif est de protéger les personnes les plus dépendantes du service public, les personnes âgées et les enfants, pas de remettre en cause le droit de grève », précisait le maire Nicolas Daragon en réponse à Jimmy Levacher. L'élue d'opposition (LFI) regrettait la mise en œuvre de la loi du 6 août 2019 venant aménager le droit de grève dans certains services publics. En l'occurrence, le conseil municipal a adopté un accord impliquant l'organisation d'un service minimum d'accueil sur site pour le périscolaire (de 7 h 30 à 8 h 30, de 11 h 45 à 13 h 45 et de 16 h 30 à 18 h 30), avec un repas tiré du sac si au moins un agent de cantine est gréviste. Il impose également aux grévistes de déposer un préavis écrit 48 heures à l'avance (avec possibilité de renoncement au moins 24 heures avant). Ce service minimum d'accueil sera organisé seulement si au moins deux agents municipaux peuvent être mobilisés et pour les seules familles dont les deux parents (ou le parent d'une famille monoparentale) travaillent. Une inscription préalable sera nécessaire auprès de la Direction éducation jeunesse.

La Halle gourmande attendue en 2024



Le projet de Halle gourmande porté par Atrium. Visuel Ville de Valence

Le projet de Halle gourmande en basse-ville se précise. Le conseil municipal a approuvé lundi 27 juin la cession à Atrium du hall Jean-Bouin, que l'association Mineral Spirit s'apprête à quitter pour la future Cité de l'escalade. Sur un terrain de 4 142 m², vendu 400 000 € par la Ville, le promoteur prévoit non seulement de rénover le bâtiment existant mais aussi de construire deux extensions d'environ 144 m² chacune, de créer 72 places de parking et d'aménager les abords pour favoriser le déplacement multimodal, sur ce secteur situé entre les

bords du Rhône et le centre-ville. La Halle gourmande se composerait de 18 à 20 cellules proposant des produits du terroir, ainsi que d'un restaurant. Les espaces verts devraient occuper environ 507 m². Le compromis de vente devrait être signé le 1^{er} juillet et l'acte authentique au plus tard en juin 2023, pour une livraison attendue mi-2024. Les élus d'opposition Annie Roche (EELV), Bruno Casari (ex-LREM) et Florent Mejean (PS) ont voté contre cette cession, tandis que le groupe de la Gauche écologiste et populaire s'est abstenu.

FI